

Page: 1/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 03.07.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit : Brake Assembly Paste
- · Code du produit:

PFG310CE PFG310SE PFG310RE PFG310GBR PFG310DEU PFG310CZE PFG310POL PFG310FRA PFG310NLD PFG310ESP PFG310PRT PFG310RUS PFG310SWE PFG310DNK PFG310FIN PFG310ITA PFG310NOR PFG310BGR PFG310HUN PFG310ROU PFG310EST PFG310CNH PFG310TUR PFG310LVA PFG310SVK PFG310HRV PFG310SVN PFG310GRC PFG310SRB

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation :

Produit lubrifiant

Graisse

Agents de séparation

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

ZF Services France S.A.S Rue Henri Poincaré 3-11 FR-92160 Antony Tel +33 1 70 74 78 00 Fax +33 1 70 74 78 05

https://www.zf.com

· Service chargé des renseignements :

Téléphone: +49 (0) 7541 77 0

Adresse e-mail de la personne compétente pour la fiche de données de sécurité : reach@dekra.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf München

Tel: +49 (0) 89 -19 240 (24 h)

Informations en allemand et en englais

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Indications complémentaires :

Veuillez vous référer aux autres éléments d'étiquetage de la section 15 de cette fiche de données de sécurité, le cas échéant.

Contient Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, Sulfonate de calcium. Peut produire une réaction allergique.

(suite page 2)



Page: 2/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 03.07.2024

Nom du produit : Brake Assembly Paste

(suite de la page 1)

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description :

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

· Composants contribuant aux dangers :		
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index : 022-006-00-2 Reg.nr.: 01-2119489379-17-X	dioxyde de titane Carc. 2, H351	2,5 - 10%
CAS: 68584-23-6 EINECS: 271-529-4 Reg.nr.: 01-2119492627-25-X	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	≥ 2,5 - < 10%
CAS: 61789-86-4 EINECS: 263-093-9 Reg.nr.: 01-2119488992-18-X	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium ♦ Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C≥ 10 %	≥ 1 - < 10%
CAS: 70024-69-0 EINECS: 274-263-7 Reg.nr.: 01-2119492616-28-X	Sulfonate de calcium ♦ Skin Sens. 1B, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1B; H317: C≥ 10 %	≥ 0,1 - < 10%
	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène Repr. 2, H361f; Aquatic Chronic 3, H412	0 - ≤ 1%

[·] Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Indications générales :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Autoprotection du secouriste d'urgence

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 3)

FR -



Page: 3/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 03.07.2024

Nom du produit : Brake Assembly Paste

(suite de la page 2)

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· après contact avec les yeux :

Protéger l'oeil intact

Laisser ouvert les paupières et les rincer au moins 15 minutes avec de l'eau propre et courante.

En cas de port de lentilles de contact, retirez-les si possible.

En cas de maux persistents consulter un médecin.

· après ingestion :

Ne pas provoquer le vomissement.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction : Mousse, CO2, poudre d'extinction, eau pulvérisée
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entrainer des dommages sérieux pour la santé.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Autres indications

Eloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.

Refroidir des récipients en danger avec jet d'eau atomiseur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Évacuer la zone dangereuse.

Eviter le contact avec le produit.

Veiller à une aération suffisante

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

- · Pour les non-secouristes Mettre les personnes en sécurité.
- Pour les secouristes Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage antipollution)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 4)



Page: 4/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 03.07.2024

Nom du produit : Brake Assembly Paste

(suite de la page 3)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

· Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

· Manipulation :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Éviter le contact direct avec les yeux, la peau ou les vêtements.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés dans un endroit frais.

Assurer une aération suffisante.

· Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Stocker à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Stocker à sec

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Liquide de frein

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

VLEP: valeur limite d'exposition professionelle

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Values, valeur limite du lieu de travail à caractère indicatif de la Union européenne

13463-67-7 dioxyde de titane			
VLEP (Fra	ince) Valeur à long terme: 10 mg/m³ C2		
DNEL			
13463-67-7	7 dioxyde de titane		
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, local)	1,25 mg/m³ (homme)	
	DNEL (consommateur, long terme, local)	0,21 mg/m³ (homme)	
68584-23-6 Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium			
Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,833 mg/kg bw/day (homme)	
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	3,33 mg/kg bw/day (homme)	
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	1,667 mg/kg bw/day (homme)	
			(suite page 5

uite page 5

FR-



Page : 5/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 03.07.2024

Nom du produit : Brake Assembly Paste

	DNEL (travailleur, long terme, local)		(suite de la pa	age 4
	DNEL (consommateur, long terme, lo	cal)	0,513 mg/kg bw/day (homme)	
Inhalatoiro	DNEL (travailleur, long terme, systém	•	11,75 mg/m³ (homme)	
IIIIalalolle	DNEL (consommateur, long terme, system	• ,	, , , ,	
61700 06 /	acides sulfoniques de pétrole, sels		- '	
Oral	DNEL (consommateur, long terme, sy		0,833 mg/kg bw/day (homme)	
	DNEL (travailleur, long terme, systém		3,33 mg/kg bw/day (homme)	
Deminque	DNEL (consommateur, long terme, systemique)		1,667 mg/kg bw/day (homme)	
	DNEL (travailleur, long terme, local)	/Sterrique/	1,03 mg/kg bw/day (homme)	
	DNEL (consommateur, long terme, lo	cal)	0,513 mg/kg bw/day (homme)	
Inhalatoiro	DNEL (travailleur, long terme, systém		11,75 mg/m³ (homme)	
IIIIalatolie	DNEL (consommateur, long terme, system		_ · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
69/11_/6_1	Benzénamine, N-phényl-, produits			
Oral	DNEL (consommateur, long terme, sy			
	DNEL (travailleur, long terme, systém		0,44 mg/kg bw/day (homme)	
Dermique	DNEL (consommateur, long terme, system		0,22 mg/kg bw/day (homme)	
Inhalatoiro	DNEL (travailleur, long terme, systém		0,31 mg/m³ (homme)	
IIIIaiaioiie	· ·	• /	,	
	DNEL (consommateur, long terme, sy	/sterrique)	0,08 mg/m² (nomme)	
· PNEC				
	Acide benzènesulfonique, dérivés		C10-16, sels de calcium	
•	a (freshwater)	1 mg/L (.)		
•	a (marine water)	1 mg/L (.)		
	- Station d'épuration des eaux usées	_	• •	
PNEC sol			00 mg/kg soil dw (.)	
	ment (freshwater)		00 mg/kg sedim. dw (.)	
	ment (marine water)		00 mg/kg sedim. dw (.)	
PNEC aqua (intermittent releases)		10 mg/L (.	,	
PNEC oral		_	g/kg food (.)	
	acides sulfoniques de pétrole, sels		m	
•	a (freshwater)	1 mg/L (.)		
PNEC aqua (marine water)		1 mg/L (.)		
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées		_		
. `		10 mg/L (.	,	
		_	g/kg food (.)	
68411-46-1 Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène				
PNEC aqua (freshwater)		0,034 mg/L (.)		
PNEC aqua (marine water)		0,003 mg/		
·		• .	•	
PNEC sol		-	g soil dw (.)	
	ment (freshwater)	_	kg sedim. dw (.)	
PNEC sedi	ment (marine water)	0,045 mg/	kg sedim. dw (.)	

(suite page 6)



Page : 6/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 03.07.2024

Nom du produit : Brake Assembly Paste

(suite de la page 5)

PNEC oral 0,833 mg/kg food (.)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

Au travail, ne pas manger ni boire

Protection respiratoire :

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard Filtre A/P2.

· Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- · Matériau des gants Caoutchouc nitrile
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Pour les récipients ayant une épaisseur de couche de 0,45 mm le temps de pénétration se monte au moins à 480 minutes.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique liquide · Couleur : bleu

Odeur : caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion : non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition
 Inflammabilité
 Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure : Non déterminé.Point d'éclair : > 200 °C (IP 35)

(suite page 7)

-FR-



Page : 7/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 03.07.2024

Nom du produit : Brake Assembly Paste

(suite de la page 6)

• Température d'inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· SADT

· **pH** Non déterminé.

· Viscosité :

Viscosité cinématique
 dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

Solubilité

· *l'eau* : entièrement miscible · *Pression de vapeur* : Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

• Densité à 20 °C: 1,29 g/cm³ (DIN 51757)

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme : pâteux

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité.

métaux

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

• VOC Suisse 0,00 %

· Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

 Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant néant · Liquides inflammables · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les

· 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

· Explosibles désensibilisés

néant

néant



Page: 8/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 03.07.2024

Nom du produit : Brake Assembly Paste

(suite de la page 7)

- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de peroxyde

Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène

· 10.4 Conditions à éviter :

Autres sources d'inflammation : chaleur, étincelles, flammes nues, charges électrostatiques.

- · 10.5 Matières incompatibles : Eviter le contact avec des oxydants forts.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LL	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
13463-67-7	13463-67-7 dioxyde de titane		
Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (OECD 425)	
68584-23-6	68584-23-6 Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium		
Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)	
Dermique	LD50	> 5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)	
61789-86-4 acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium			
Oral	LD50	> 16.000 mg/kg (rat) (772 .112-21 CFR 40)	
Dermique	LD50	> 4.000 mg/kg (lapin) (40 CFR section 163.81-2)	
Inhalatoire	LC50	> 1,9 mg/l/4h (rat) (EPA OPP 81-3)	
68411-46-1 Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène			
Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)	
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)	
da la maari			

· de la peau :

Un contact prolongé avec la peau peut provoquer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

- · des yeux : Petites gouttes peuvent causer une irritation temporaire des yeux.
- · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

— FR –



Page: 9/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 03.07.2024

Nom du produit : Brake Assembly Paste

(suite de la page 8)

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

1211 1001010			
· Toxicité aqua	· Toxicité aquatique :		
13463-67-7 dioxyde de titane			
EC50	300 - 400 mg/l/96h (Daphnia magna)		
	> 100 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)		
61789-86-4 ac	61789-86-4 acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium		
EC50 (statique	e) > 1.000 mg/l/48h (Daphnia magna) (EPA OTS 797.1300)		
LC50 (statique	> 10.000 mg/l/96h (Cyprinodon variegatus) (OECD 203)		
EC50 (statique	> 1.000 mg/l/72h (Raphidocelis subcapitata) (EPA OTS 797.1050)		
68411-46-1 Be	68411-46-1 Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène		
EC50	51 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)		
LC50	> 100 mg/l/96h (Danio rerio) (OECD 203)		
EC50	> 100 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)		

- 12.2 Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable.
- · Autres indications : Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB : Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· Catalogue européen des déchets

13 00 00 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19)

(suite page 10)

FR-



Page: 10/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 03.07.2024

Nom du produit : Brake Assembly Paste

	(suite de la page 9)	
13 02 00	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées	
13 02 08*	autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification	
12 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES	
12 01 00	1 00 déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques	
12 01 12*	déchets de cires et graisses	
HP7	Cancérogène	

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Emballages purifiés doit être alimenter au cycle des matériaux recyclable.

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant	
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT. ADR/RID. ADN. IMDG. IATA néant		
· DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	Healit	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA		
Classe	néant	
· 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	néant	
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin :	Non	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par		
l'utilisateur	Non applicable.	
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.		
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus	
· "Règlement type" de l'ONU:	néant	

FR -

(suite page 11)



Page: 11/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 03.07.2024

Nom du produit : Brake Assembly Paste

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales :
- · Classe de pollution des eaux :
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

· Phrases importantes

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique :

DEKRA Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne, Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

(suite page 12)



Page: 12/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.07.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 03.07.2024

Nom du produit : Brake Assembly Paste

(suite de la page 11)

· Numéro de la version précédente: 1

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (RÈACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B

Carc. 2: Cancérogénicité - Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente